



**PRÉFET
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de
l'énergie**

Beauvais, le 17 février 2026

Bureau prévention des risques

N° référence :

2026_02_Avis_DDT60_Parc_eolien_Mery-la-
Bataille.odt

Vos références : AIOT 0100305401

Affaire suivie par : Léa Brument

ddt-sauve-rpe@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 64 58 17 35

À l'attention de,

DREAL HdF – UD 60

[Stephane.Choquet@developpement-
durable.gouv.fr](mailto:Stephane.Choquet@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Projet de parc éolien - Méry-la-Bataille (60)

Projet de parc éolien - Méry-la-Bataille (60)

Avant-propos

Suite à une sollicitation d'avis relatif au projet de parc éolien sur la commune de Méry-la-Bataille (60), nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous l'avis du Bureau Prévention des Risques de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise.

Avis sur la prise en compte du risque d'inondation

Le projet se situe hors zonage réglementaire d'un PPRi.

Avis sur la prise en compte du risque ruissellement / coulées de boues

D'après l'étude de la vulnérabilité au ruissellement dans les Hauts de France (2021, CEREMA), un axe de ruissellement est cartographié à l'emplacement de l'éolienne MY1.

La cartographie de référence est consultable à l'adresse suivante :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=3b7cc2d5-6dd8-4aaf-b507-60a62b7eccd9>

Il convient de noter que cette cartographie constitue un outil d'analyse à l'échelle régionale et ne peut être traduite à la parcelle.

Il est recommandé toutefois de vérifier localement la présence de cet axe et, si nécessaire, adapter le projet en conséquence.

Avis sur la prise en compte de l'aléa de remontée de nappe

Le projet est situé dans une zone d'aléa faible à moyen au risque de remontée de nappe d'après l'Atlas des Risques Naturels Majeurs.

Avis sur la prise en compte du risque de cavité et de mouvement de terrain

Les communes de Tricot et de Courcelles-Epayelles font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques naturels « mouvements de terrain », approuvé le 10/09/2004.

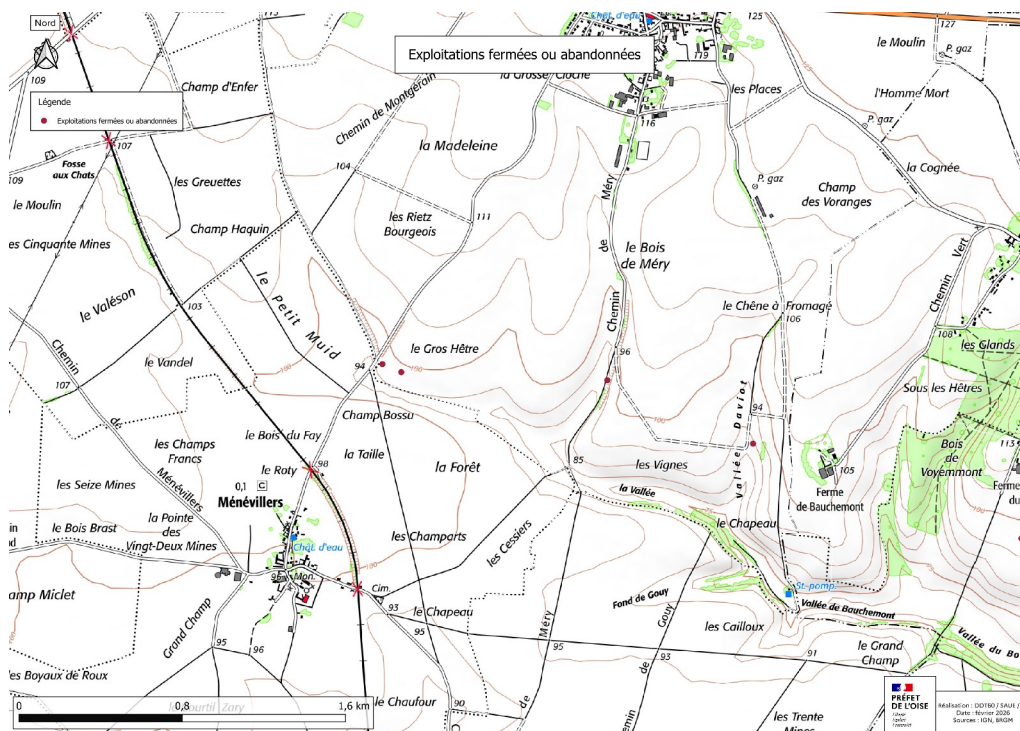
Ce PPRMT signale que le territoire de Tricot, commune voisine de Méry-la-Bataille, présente des caractéristiques géologiques favorables à la présence de cavités souterraines.

Le territoire est géologiquement favorable à la présence de marnières creusées dans la craie. D'anciens ouvrages souterrains d'origine militaire sont également recensés sur la commune de Tricot.

11 cavités souterraines sont répertoriées sur la commune de Méry-la-Bataille ainsi que 11 mouvements de terrain de type effondrement d'après les données du BRGM.

D'après [les données de Infoterre \(BRGM\)](#), il existe plusieurs exploitations aujourd'hui fermées ou abandonnées situées sur la commune de Méry-la-Bataille, à proximité du projet éolien.

Ces informations ne permettent toutefois pas de préciser la nature de ces exploitations ni leur emprise exacte.



L'étude géotechnique à réaliser devra intégrer le risque de présence de cavités dans son analyse et s'assurer de l'absence de vide en profondeur dans l'emprise directe et aux abords immédiats des projets.

L'étude définira les dispositions techniques à mettre en œuvre afin de garantir la stabilité des futures structures vis-à-vis des possibles désordres du sol.

Direction départementale des territoires

Avis sur la prise en compte du risque de retrait-gonflement des argiles

Des aléas faibles à moyens de retrait gonflement des argiles sont identifiés. Il conviendra d'intégrer ce contexte géotechnique dans la conception des fondations des éoliennes MY3 et MY4, concernées par l'aléa moyen.

CONCLUSION

Avis favorable, sous réserve de la prise en compte effective du risque de présence de cavités dans l'étude géotechnique.

L'étude géotechnique à réaliser devra intégrer le risque de présence de cavités dans son analyse et s'assurer de l'absence de vide en profondeur dans l'emprise directe et aux abords immédiats des projets.

Le Bureau de la Prévention des
Risques